

Le clonage architectural, remède à la dénaturation de l'esprit du lieu ?

Enjeux et présupposés des projets de reconstruction du Palais des Tuileries à Paris, à la fin du XIX^e et au début du XXI^e siècle.

Julien Bastoen
IPRAUS, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-
Belleville
78-80 rue Rébeval
75019 Paris
France
julien.bastoen@paris-belleville.archi.fr

Abstract. Cet article propose une mise en perspective des termes des débats qui eurent lieu dans les années 1870-80 et 2000 autour de la possibilité d'une reconstruction du Palais des Tuileries, détruit par un incendie criminel le 23 mai 1871, lors de la Commune de Paris. Considérer de nouveau ces projets, c'est se plonger dans la genèse de la réflexion sur la préservation du patrimoine artistique et culturel, et mettre aussi en évidence combien ces questionnements – le devoir de mémoire, le clonage architectural, l'authenticité, la valoration de l'esprit du lieu – trouvent un écho particulièrement fort dans l'actualité.

1. Repères chronologiques et questionnements

En 1879, Haussmann, responsable des transformations urbaines les plus marquantes de l'histoire de la capitale française, s'exprimait ainsi devant la Chambre des Députés : « si la Chambre veut qu'on rase absolument les ruines en faisant place nette et en comblant les fondations, je dis que vous serez obligés de revenir sur cette décision parce que l'opinion publique vous imposera soit la reconstruction de ce qu'on aura détruit, soit une construction quelconque. » De quelles ruines parlait-il ? Rien de moins que des ruines du Palais des Tuileries, commencé pour Catherine de Médicis en 1564, puis résidence de souverains et enfin siège des régimes politiques successifs depuis la chute de l'Ancien Régime jusqu'au 23 mai 1871. Ce jour-là, le palais fut l'une des cibles des révolutionnaires, pendant l'une des périodes les plus troubles de l'Histoire de France : la Commune de Paris. De leur incendie en 1871 à la démolition de ce qui restait des ruines en 1882-83, c'est surtout à travers le sort des Tuileries que la réflexion sur la protection du patrimoine historique et culturel acquit une importance telle qu'elle aboutit à la première loi sur les monuments historiques, en 1897.

Prémonitoires, les propos d'Haussmann ? En 1988, la possibilité d'une reconstruction du Palais des Tuileries ressurgit au sein d'un cercle d'érudits, l'Académie du Second Empire, et acquit progressivement une crédibilité telle qu'en 2006, le Ministre de la Culture nommait une commission – composée de fervents partisans du projet – chargée de rendre un rapport officiel sur la question. Ce rapport, évidemment favorable, fut remis le 2 février 2007, mais le

remplacement du Ministre de la Culture en avril entraîna la clôture du dossier, et par conséquent un nouvel abandon du projet.

L'objet de cette communication sera de mettre en perspective les débats survenus au XIX^e et au XXI^e siècle, et de montrer en quoi ces discussions, qui ont impliqué de grands théoriciens tels que Haussmann, Charles Garnier et Viollet-le-Duc, ont favorisé la formalisation d'un grand nombre des questions qui nous rassemblent aujourd'hui, autour du thème de l'esprit du lieu.

2. Préserver ou rétablir l'esprit du lieu ?

Comme l'a parfaitement expliqué Kirk Varnedoe (1981) les connotations ambivalentes attachées aux ruines furent la cause principale de la complexité des débats et de l'impossible solution consensuelle. Le sort des ruines divisa les acteurs des débats en trois camps : les partisans d'un maintien des ruines en l'état, ceux d'un maintien des ruines en état, et ceux d'une démolition des ruines.

2.1 NE PAS INTERVENIR

Les partisans d'un maintien des ruines en l'état, majoritairement conservateurs, prétendaient, dans un souci historique et pédagogique, tirer les leçons d'un événement qu'il s'agissait de ne pas bannir de la mémoire collective en appliquant les principes de la *damnatio memoriae*. On pouvait ainsi lire, dès 1871, dans un rapport remis à l'Assemblée nationale : « Lorsque pour la première fois on se trouve en face des ruines qui sont le résultat [...] de l'effroyable et criminel incendie qui a dévoré une partie de Paris, on ne peut se soustraire à cette impression qu'il serait peut-être utile de laisser subsister ces ruines, pour stigmatiser aux yeux de ceux qui viendront après nous les auteurs de ces épouvantables calamités. [...] Si [...] nous maintenons à l'état de ruines des monuments d'un autre âge, c'est pour répondre à un besoin de la science, c'est un esprit archéologique que nous conservons ; c'est une affaire d'architecture bien plus qu'une affaire de sentiment » (Margaine 1871). Il s'agissait de faire des Tuileries un dispositif architectural destiné à perpétuer la mémoire d'un jalon de l'histoire de France, tout en servant de monument aux 20.000 Parisiens exécutés pendant la Commune.

Cette position radicale, qui se fonde sur ce que Riegl (1984) dénomma en 1903 la valeur d'ancienneté (*der Alterswert*) s'appuyait sur le présupposé que le bâtiment est comme un organisme vivant, et qu'il s'agit de ne pas interférer dans le cours naturel de sa vie (Planat 1877). Adopter cette position, c'était considérer que l'incendie des Tuileries n'était pas un accident de l'histoire, qu'il fallait en prendre acte, tout comme il convenait d'accepter que la valeur de l'esprit du lieu avait pu devenir négative.

2.2 RETABLIR L'ESPRIT DU LIEU

Pour Alfred Monnet, sénateur conservateur, le maintien des ruines en état et la reconstruction des parties manquantes du Palais répondait

à la nécessité de rétablir l'esprit du lieu tel qu'il existait avant l'incendie : « le palais des Tuileries auquel se rattachent tant de souvenirs est tout ce qui nous reste, au point de vue architectural, d'artistes célèbres dont la France a le devoir de garder le souvenir et de respecter les œuvres. L'histoire d'un peuple n'est pas seulement dans ses annales : elle est écrite aussi dans ses traditions et dans ses monuments, et ceux qui ont été édifiés par les générations du passé, doivent être conservés pour les générations de l'avenir, comme les spécimens précieux de l'art d'une autre époque » (Sénat 1877). S'appuyant sur différentes études réalisées par des commissions d'experts, dont Viollet-le-Duc, Monnet réclamait la restauration des parties qui n'avaient pas été trop abîmées par l'incendie et le rétablissement des parties qui avaient disparu, au nom d'une forme de « devoir de mémoire ». Il s'agissait donc, en somme, de procéder à une forme de clonage architectural à visée thérapeutique, destiné à « soigner » le bâtiment afin d'en maintenir l'intégrité pour la postérité.

Charles Garnier, qui venait d'achever l'Opéra, n'hésita pas à adopter une position critique par rapport aux conclusions des diverses commissions parlementaires et ministérielles : « je comprends fort bien que l'on conserve, que l'on répare, et même le cas échéant [...] que l'on copie une bonne chose, mais réellement s'il fallait sous prétexte d'antiquité refaire à neuf de mauvaises productions je ne vois guère les raisons qui militeraient en faveur de cette détermination » (Garnier 1881).

2.3 LA PETRIFICATION DE LA MEMOIRE

On trouve dans le projet n°2 de Charles Garnier pour la reconstruction du palais une variante plus sensible des positions que nous venons d'évoquer. Garnier proposait d'inclure dans le nouveau bâtiment les vestiges laissés intacts de l'ancien palais : « C'était ainsi une œuvre d'architecture qui était elle-même exposée, pouvant rester presque à l'état de ruine puisqu'elle devenait souvenir et qui, comme un bas-relief antique incrusté dans un mur moderne s'incrétait tout entière dans le grand pavillon élevé sous le régime actuel. Il n'y avait pas là plus de respect encore pour la ruine regrettée que de la copier seulement et ne vaut-il pas mieux avoir la Vénus de Milo sans les bras, mais authentique, qu'une copie toute neuve de cette statue avec les membres qui lui font défaut ? » (Garnier 1881). Notons au passage que pour Garnier, le maintien de la patine est indispensable à l'authenticité de l'œuvre (Heinich 1999). On pourrait donc mettre en évidence, avec Jack Quinan, « the traditional linkage of the concept of authenticity with the conservation of original materials » (Levine 2008).

Garnier souhaitait ne pas porter de jugement de valeur sur les ruines, tout en les replaçant dans une réflexion plus large sur l'aspect historiographique de l'architecture : « Laissez donc aussi l'architecture se transformer en liberté et si de regrettables événements amènent les destructions d'anciens édifices, ne vous croyez pas obligé de reproduire les œuvres qui ne s'adaptent plus à vos usages et à vos idées » (Garnier 1881). On voit, à travers les propos de Garnier, non seulement se dessiner une position modérée et progressiste au sein du

débat sur la conservation des monuments historiques, favorable à une prise en compte sensible de la valeur patrimoniale de l'architecture, à l'opposé d'une volonté de conservation systématique, mais aussi une ébauche de réflexion sur la place de l'authenticité dans le discours sur la valeur patrimoniale.

3. Neutraliser ou réinventer l'esprit du lieu ?

Les autres attitudes, tout aussi radicales, visaient à pratiquer un palimpseste architectural : démolir pour reconstruire. En résumé, neutraliser l'esprit du lieu pour le maîtriser et le réinventer.

3.1 NEUTRALISER L'ESPRIT DU LIEU

3.1.1 L'instrumentalisation de l'art par la politique

La volonté de retrouver la maîtrise de l'esprit du lieu pour le réinventer fut essentiellement l'œuvre des Républicains. Conçue comme un moyen de se démarquer de l'héritage négatif de la Commune, afin de jeter les fondements d'une démocratie laïque, la démolition aurait permis de reporter la responsabilité de la démolition sur ceux qui en avaient eu l'intention première, autrement dit de récuser à l'avance les accusations de vandalisme.

C'est Jules Ferry, alors que l'état des ruines ne permettait plus aucune restauration, qui parvint à convaincre les deux chambres de la nécessité de la démolition (Sénat 1882). Dans l'obtention de ce consensus, l'instrumentalisation de la promesse faite par Ferry de construire un musée d'art contemporain en lieu et place des Tuileries ne compta pas pour rien. En effet, depuis 1876 au moins, il était question de transférer aux Tuileries le Musée national du Luxembourg, pionnier des musées d'art contemporain en Europe, et qui ne pouvait trouver une extension suffisante dans le Palais du Luxembourg où il avait été fondé en 1818 (Pinchon 1991). Le remplacement d'un bâtiment politiquement connoté, par un musée, symbole de progrès artistique et indicateur de puissance sur l'échiquier international, aurait constitué un exemple précoce de neutralisation politique d'un lieu par l'inclusion d'un équipement culturel à vocation artistique.

3.1.2 « La culture, substitut de la politique »

Plus d'un siècle après, ce n'est pas un musée d'art contemporain que les partisans d'une reconstruction des Tuileries ont mis en avant, mais un programme complexe, destiné avant tout à ménager un large consensus parmi les mécènes privés de l'opération. Peut-on s'étonner de la dominante culturelle du projet proposé par Alain Boumier, président du Comité national pour la reconstruction des Tuileries et de l'Académie du Second Empire ? Dans un discours à l'Académie des Beaux-Arts (Boumier 2003), il évoquait la possibilité d'un redéploiement des réserves et salles d'exposition des musées du Louvre et des Arts décoratifs. Un musée des Tuileries était aussi prévu, mais il est fort à parier qu'une telle générosité à l'égard de ces

illustres voisins aurait été tempérée par un saupoudrage d'activités inspirées, peut-être, du projet de reconstruction du Château de Berlin (Lepénies 2003 ; Von Buttlar 2007), et on peut supposer qu'une large part du nouveau Palais des Tuileries aurait été consacrée à l'événementiel culturel et à la privatisation d'espaces pour les mécènes privés, pratiques de plus en répandues dans les musées nationaux en France.

L'alibi culturel vient ainsi, par avance, neutraliser tout débat sur les présupposés politiques d'un tel projet, qu'on fait en sorte de légitimer par des arguments historiques, urbains, esthétiques et économiques.

3.2 VERS UN CLONAGE ARCHITECTURAL REPRODUCTIF

Les principaux opposants à un clonage architectural « à visée thérapeutique » prétendaient que le palais des Tuileries, tel qu'on pouvait le voir avant l'incendie, n'était qu'un palimpseste architectural dont la valeur patrimoniale méritait d'être remise en question : pour eux, le palais d'origine avait été dénaturé par des ajouts d'une qualité que beaucoup jugeaient inférieure à celle du projet de Philibert Delorme.

3.2.1 *Rétablir l'état premier du palais : vers une purification de l'esprit du lieu ?*

La fidélité à l'œuvre d'origine fut défendue notamment par un personnage très influent de la presse française spécialisée, César Daly, rédacteur de la *Semaine des Constructeurs*, qui n'hésitait pas à écrire en 1876 : « Reconstruire le monument que nous avons tous connu, palais à multiple origine, œuvre à la fois mutilée et agrandie démesurément et sans goût, serait un acte à notre avis absolument insensé. [...] Notre opinion serait de relever simplement l'œuvre de Philibert de l'Orme. [...] Il y a des documents suffisants pour le rétablir dans sa vérité et sa beauté » (Daly 1876). L'un des arguments de Daly reposait donc sur le fait qu'on connaissait, en quelque sorte, l'ADN du palais d'origine, et que le clonage de l'état premier du palais n'aurait pas posé de problème technique.

Cet argument fut contesté, notamment par Charles Blanc, ancien directeur des Beaux-arts, et l'on dut une nouvelle fois recourir à l'expertise des architectes pour démontrer que la qualité architectonique des structures subsistantes du palais d'origine ne permettait pas une restitution à partir de ces vestiges. Quoi qu'il en soit, sous prétexte d'une purification architecturale, ce rétablissement de l'œuvre de Philibert Delorme aurait relégué aux oubliettes trois siècles d'histoire sociale et politique, d'histoire de l'architecture et d'histoire de l'art, et n'en aurait pas garanti pour autant le retour de l'esprit originel du lieu.

3.2.2 *Un clonage reproductif sélectif*

Une autre attitude aurait consisté en la reconstruction, à l'identique, du palais tel qu'il était avant l'incendie. Envisagée dès la fin de

l'incendie, et encouragée par la reconstruction de l'Hôtel de Ville de Paris, qui avait lui aussi été détruit par les flammes, cette solution avait toutefois été écartée par Charles Garnier, notamment. C'est pourtant paradoxalement à cette possibilité qu'ont recouru les défenseurs du projet de reconstruction des Tuileries dans les années 2000 : « Ne serait-ce pas la sagesse même de nous en tenir [...] au même principe respectueux du concepteur originel, en décidant de restituer les Tuileries à l'identique, telles qu'elles étaient à la fin du Second Empire ? En tout état de cause, la règle qui prévaut pour les monuments historiques est de restituer le dernier état antérieur. C'est-à-dire en l'occurrence avant l'incendie de mai 1871 » (Boumier 2003, 9-10).

Le rétablissement proposé par le Comité national pour la reconstruction des Tuileries, cautionné par l'ancien ministre de la Culture, aurait pris en réalité la tournure d'une recreation à la Viollet-le-Duc, soit d'un clonage sélectif à partir d'un fragment d'ADN supposé fonctionnel, ou, pour reprendre des termes moins anachroniques, au rétablissement d'un état idéal, hypothétique, du bâtiment, une sorte de pot-pourri à la cohérence historique douteuse mais à l'effet esthétique insurpassable (Hernández Martínez 2007, Levine 2008).

3.3 UN REMEDE A LA DENATURATION DE L'ESPRIT DU LIEU ?

Le présupposé principal de toute proposition de clonage architectural, et de celui du Palais des Tuileries en particulier, repose sur l'idée que l'absence du bâtiment nuit à la cohérence urbanistique et dénature l'esprit du lieu. C'est l'un des principaux arguments avancés par les partisans de la démolition du Palais de la République et de la reconstruction du château de Berlin, mais c'est aussi un argument clé du discours tenu par Alain Boumier depuis les années 1980. Cet argument, il le tient d'une intervention d'Hausmann devant la Chambre des Députés en 1879, destinée à justifier la conservation d'au moins une partie du palais : « on conserverait, dans l'axe du jardin des Tuileries et de la grande avenue des Champs-Élysées, un point d'arrêt de perspective, absolument indispensable au bon effet général de cette autre œuvre d'art qu'on appelle le jardin des Tuileries » (Chambre des députés 1879).

On ne peut que s'incliner devant cet argument, d'ordre urbanistique ; seulement, si l'on suit la même logique, il faudrait aussi recréer le quartier de ville qui s'étendait jadis entre le Louvre et les Tuileries pour comprendre à la fois la présence de l'arc du Carrousel et de la Grande Galerie du bord de l'eau et le fait que les axes des deux palais divergent de 5°, etc.

Comme vous l'avez compris, l'exemple des Tuileries permet d'embrasser un ensemble de questionnements historiquement marqués et, pourtant, d'une étonnante modernité. J'espère que ces évocations auront permis de jeter des bases pertinentes aux débats qui vont suivre.

Références

- Boumier, Alain. 2004. *Faut-il reconstruire les Tuileries ? Communication à la séance du 26 février 2003 de l'Académie des Beaux-Arts*. Paris: Institut de France.
- Chambre des Députés. 1879. *Annales du Sénat et de la Chambre des Députés*, t. 10, Chambre des Députés: 10-9, séance du 29 juillet 1879.
- Daly, 1876. A propos de la reconstruction des Tuileries. *La Semaine des Constructeurs* (25 novembre): 233-4.
- Garnier, Charles. 1881. *Reconstruction du Palais des Tuileries. Rapport adressé à Monsieur le Ministre des Travaux publics par M. Charles Garnier. 24 mai 1881*. Paris (Archives Nationales).
- Heinich, Nathalie. 1999. Art contemporain et fabrication de l'inauthentique. *Terrain* 33: 5-16.
- Hernández Martínez, Ascensión. 2007. *La Clonación arquitectónica*. Madrid: Siruela.
- Lepenies, Wolf. 2003. La culture, substitut de la politique : un problème allemand. *Les Temps Modernes* 625: 321-37.
- Levine, Neil. 2008. Building the unbuilt: Authenticity and the Archive. *JSAH* 67-1 (Mars): 14-7.
- Margaine, Henri. 1871. Rapport sommaire fait au nom de la 4^e commission d'initiative parlementaire sur la proposition de M. Théophile Roussel, ayant pour objet la conservation des ruines des anciennes Tuileries... par M. Margaine, membre de l'Assemblée nationale. In *Annales de l'Assemblée nationale*, t. 3: 761, annexe n°371, séance du 4 juillet 1871.
- Ministère de la Culture et de la Communication. 2006. Arrêté du 6 juin 2006 portant création d'une commission d'études de la reconstruction des Tuileries. *Journal Officiel de la République française* (9 juin).
- Pinchon, Jean-François. 1991. Charles Garnier et l'hypothétique. *Monuments historiques* 177 (novembre): 43-9
- Planat, Paul. 1877. Chronique : Reconstruction du palais des Tuileries.... *La Semaine des Constructeurs* (27 janvier): 337-40.
- Riegl, Alois. 1984. *Le Culte moderne des monuments : sa nature, son origine*. Paris: Ecole d'architecture Paris-Villemin (*Der Moderne Denkmalkultus*, 1903).
- Sénat, 1877. *Annales du Sénat et de la Chambre des Députés*, t. 1, Sénat, séance du 5 février 1877.
- Sénat, 1882. *Journal officiel de la République française* : janvier-juin 1882, Sénat, Débats Parlementaires, séance du 27 juin 1882.

Varnedoe, Kirk. 1981. The Tuileries Museum and the uses of art history in the early third Republic. In *Saloni, Gallerie, Musei e loro influenza sullo sviluppo dell'arte dei secoli XIX a XX*, ed. Francis Haskell: 63-8. Bologna: CLUEB.

Von Buttlar, Adrian. 2007. Berlin's Castle Versus Palace. *Future Anterior* IV-1: 13-29.

Remerciements

L'auteur tient à remercier tout particulièrement Jean-Louis Cohen, Sheldon H. Solow Professor in the History of Architecture, New York University.